

## Bujumbura préfère esquiver les questions difficiles au lieu de coopérer avec l'ONU

Human Rights Watch, 2 août 2016 Point de vue : Pourquoi le Burundi esquivait-il les questions sur la torture ? La déléguation du gouvernement burundais ne s'est pas présentée à la deuxième séance d'examen de la crise des droits humains au Burundi, le Comité de l'ONU contre la torture a tenu, la semaine dernière, un examen spécial afin de se pencher sur les allégations de torture et d'autres abus perpétrés dans le pays. Le gouvernement burundais a toutefois refusé toute assistance par son absence à la deuxième journée de l'examen, devenant apparemment le premier pays à agir de la sorte.

Le 28 juillet, une déléguation du gouvernement dirigée par la ministre de la Justice Aimée Laurentine Kanyana avait assisté à la première partie de l'examen par le Comité de l'ONU contre la torture. Dans son discours d'ouverture, elle a affirmé que la législation burundaise interdit la torture et que toute personne responsable d'actes de torture serait poursuivie en justice. Elle a tenté de discréditer des rapports « tendancieux » fondés sur des sources anonymes ou des informations fournies par des opposants politiques et a demandé au Comité de disqualifier des rapports auxquels le gouvernement burundais n'avait pas eu l'occasion de répondre. Elle a ensuite accusé les membres du Comité sous de graves préoccupations, dont la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions, le viol et les mesures oppressives contre les défenseurs des droits humains et les membres de partis d'opposition, et posé de nombreuses questions précises sur les actions du gouvernement burundais. Les membres du Comité ont critiqué sévèrement le manque d'indépendance du système judiciaire burundais et l'absence de volonté de mettre fin à l'impunité. Il était évident que le ministre du Burundi allait peiner à répondre à leurs questions. Lorsque le Comité s'est réuni à nouveau le 29 juillet, la déléguation burundaise était introuvable. Le président a fini par annoncer que la déléguation avait envoyé une déléguée critique pour demander plus de temps pour fournir ses réponses. Dans la déclaration, la déléguation burundaise s'est excusée du fait que le Comité avait abordé des sujets qui auraient dépassé les points d'ordre du jour. Elle a aussi déclaré que le Comité fondait principalement ses débats sur un rapport alternatif soumis par des organisations de la société civile burundaise, qui, après la déléguation, n'avaient pas communiqué le rapport au gouvernement. En fait, le Comité a soumis ses préoccupations bien auparavant. En outre, des rapports d'organisations burundaises et internationales de défense des droits humains faisant état d'actes de torture étaient déjà publiquement disponibles. Rien qu'en juillet, Human Rights Watch a publié deux rapports : l'un sur la torture d'opposants au gouvernement résumés par les médias de renseignement et la police du Burundi, un autre sur les viols commis par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Les sujets qui y sont développés sont au cœur de l'examen fait par le Comité contre la torture. Le gouvernement burundais n'aurait donc pas dû être surpris par les questions soulevées. Le Comité a décidé de publier ses observations finales et de ne pas récompenser la non-coopération du gouvernement burundais par un report de l'examen. Le message du gouvernement burundais, la semaine dernière, était clair : il préfère esquiver les questions difficiles au lieu de coopérer avec l'ONU au sujet des droits humains, ou de prendre des mesures significatives pour empêcher la torture. Carina Tertsakian Chercheuse senior, division Afrique